



DECLARATION SPIASS

Lue le 28 septembre 2012 à Monsieur CUNEO, Directeur du Cabinet de Madame la Ministre.

« Depuis 2005, la modernisation de l'état a demandé l'engagement de différentes réformes et réorganisations.

Ces réorganisations ont impacté parfois durement les agents. Elles ont été suivies pour certaines de mobilités fonctionnelles, géographiques, de reconversions professionnelles avec l'apparition de nouveaux métiers, compte tenu de l'évolution des missions de certains services du MEDDE.

Dans ce cadre, le service social a assuré :

- Un accompagnement des agents dans leurs problématiques professionnelles et individuelles.
- Un accompagnement des collectifs de travail.
- Un accompagnement de l'encadrement dans l'aide à la gestion des situations fragilisées par ces mêmes réorganisations.

Le service social a fait preuve d'un véritable engagement professionnel alors que certain(e)s ont été directement impacté(e)s (perte d'effectifs, élargissement du périmètre d'intervention, disparition de postes...). **Moins 27 ASS depuis 2006.**

Le service social a assuré une présence accrue auprès des services et continue à être présent (CLAS, CHSCT, Groupe RH ...).

Le service social est toujours associé à la vie des services dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, dans la prise en charge des évènements traumatiques, des risques suicidaires...

De part son professionnalisme, il est même décrit comme le partenaire incontournable faisant partie prenante des démarches relatives à la GEPEC .

Pour autant, il n'a aucune reconnaissance professionnelle et est donc, en attente forte, de mesures statutaires, catégorielles, ...

NOUS DEMANDONS :

- Une revalorisation des primes car aucune augmentation en 2012
- Une équité de traitement de la filière sociale au MEDDE avec l'harmonisation de la NBI pour l'ensemble des ASS et CTSS, pour des fonctions identiques, un même niveau d'expertise et de prestation de service social équivalente.
- Une augmentation du taux de promus-promouvables au grade d'Assistant(e) Social(e) Principal(e) : en 2011 : 41 promouvables, 21 proposées, 4 promues, l'âge moyen était de 47 ans.
- Le reclassement en catégorié A des ASS, créant ainsi un 3ème grade :
- Une équité de traitement des agents au sein de ce même ministère qui est le notre en bénéficiant de la reconnaissance de notre diplôme au niveau licence (décrets d'application 761 -762- 763 du 9/05/2012 avec application au 1/6/2012) au même titre que nos collègues infirmières.
- Le reclassement en catégorie A+ des Conseillères Techniques du Service Social créant aussi un second grade (ex. Ministère de l'Intérieur). Avec la possibilité pour elles de demander leur détachement dans le corps des Attachés comme au Ministère de l'Agriculture, des Finances, de la Santé et de la Cohésion Sociale. »

Annie HUYGHE
P/l'équipe du SPIASS